APRÈS ART. 3 BIS A N° CL67

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1346)

AMENDEMENT

N º CL67

présenté par M. Blanchet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3 BIS A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.